




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-442**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144411-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. INFORMATION DU CONSEIL**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. INFORMATION DU CONSEIL- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, « dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le document qui vous est présenté aujourd'hui, préalablement au rapport d'orientations budgétaires, décrit sous une forme synthétique la situation de la collectivité au regard des cinq finalités citées à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il s'agit d'un rapport annuel élaboré sur la base d'un ensemble d'indicateurs et dressant un état des lieux des actions menées dans le cadre :

- des politiques publiques, orientations et programmes de la ville ;
- des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation de la Ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

DL.2018-442 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. INFORMATION DU CONSEIL- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/11/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



**RAPPORT SUR LA SITUATION
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Octobre 2018 -

Préambule

En raison du calendrier de présentation en conseil municipal des Rapports d'Orientation Budgétaire en 2018, deux rapports sur la situation de la ville en matière de développement durable auront été présentés en conseils municipaux au cours de la même année :

- le premier le 1^{er} février 2018 (Délibération n°2018-5) ;*
- le second au présent conseil municipal en novembre 2018.*

Nous avons souhaité en profiter pour faire évoluer le format du présent rapport, celui du 1^{er} février 2018 comportant les données de façon très détaillée et demeurant consultable car annexé à la délibération susvisée.

Pour cet exercice, nous nous focaliserons sur une analyse plus synthétique autour d'exemples d'actions et vous proposons d'introduire des indicateurs visuels (voir page suivante) qui permettront une lecture plus rapide et plus globale. L'enjeu est également, finalité du développement durable par finalité, d'examiner la situation interne et territoriale de la ville et de lister les leviers d'actions possibles ou déjà référencés ailleurs et potentiellement transposables.

Ce rapport continue d'être réalisé en interne car l'exercice constitue en soi un outil de mise en transversalité des services et de leur montée en compétence dans ce domaine extrêmement large qu'est le développement durable. C'est aussi un outil qui est prévu comme un levier de mobilisation et d'aide à la décision de l'exécutif, étant positionné réglementairement en amont du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il ne se veut pas exhaustif car les nombreux documents consultés pour son élaboration et détaillant sectoriellement chaque politique menée sont consultables et référencés en bibliographie. C'est avant tout un exercice d'analyse qui se veut sincère et vise à appréhender la cohérence des actions menées en les interrogeant au regard de leurs contributions respectives aux cinq finalités du développement durable.

Dans ce domaine, les documents cadres stratégiques des collectivités nouvellement chefs de file en matière de développement durable : Conseil Régional pour le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et la Métropole pour le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) seront prochainement disponibles, ils donneront les orientations et la stratégie en la matière et les déclinaisons possibles à chaque échelon territorial.

Les communes, au plus proche de leurs administrés, conservent dans ce cadre un rôle tout à fait stratégique en la matière et au regard de la variété des champs d'actions du développement durable qu'elles peuvent toucher et de ses cinq finalités que nous allons passer en revue dans le présent document.

Ce rapport, au travers de la nouvelle présentation plus synthétique qui vous en est proposée, s'inscrit lui-même dans une logique d'amélioration continue, constitutive des démarches de développement durable et vise à remplir progressivement son principal objectif, à savoir évoluer vers un document d'orientation budgétaire et d'aide à la décision stratégique.

Jules SUSINI
Adjoint délégué au développement durable

Des repères graphiques...

Pour identifier les finalités du développement durable concernées :



Lutte contre le changement climatique



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations



Épanouissement de tous les êtres humains



Modes de production et de consommation responsables

Des rubriques récurrentes et avec un code couleur pour vous repérer :

Enjeux

Repères

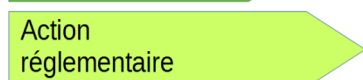
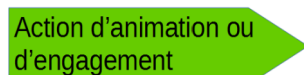
Etat des lieux

Exemples d'action

Bilan

Des curseurs pour visualiser en un clin d'œil le niveau d'engagement de la ville :

Un curseur permet de visualiser désormais le niveau d'engagement de la ville en matière de développement durable :



Action phare : il s'agit d'une action exemplaire ou innovante menée par la collectivité en interne ou sur son territoire



Action d'animation ou d'engagement : la collectivité est impliquée au-delà des objectifs réglementaire avec un engagement important sur une thématique ou un rôle d'animation d'une démarche



Action réglementaire : la réglementation est appliquée

Une barre de défilement pour qualifier l'état d'avancement de l'action considérée : est-elle juste amorcée, en plein déroulement ou proche de son achèvement ?



Un compteur pour évaluer globalement le niveau d'engagement et de maturité de l'action analysée au regard des objectifs de développement durable :



Table des matières

INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE.....	7
1 Contexte d'élaboration du document.....	7
2 Méthodologie de collecte des données.....	8
3 La mise en place d'une mission développement durable au sein de la ville.....	9
ÉTAT DES LIEUX INTERNE ET TERRITORIAL DE LA VILLE PAR FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
I. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	10
1 Enjeux.....	10
2 Repères et leviers d'action.....	10
3 État des lieux de la situation interne et territoriale.....	11
4 Exemples d'actions internes et territoriales.....	12
4.1 Le déploiement d'aménagements en faveur des modes actifs.....	12
4.2 Un projet pilote sur deux ans pour amorcer la dynamique de mise en place des PDES.....	12
4.3 Une flotte de véhicules municipaux en voie d'optimisation.....	13
4.4 Un réseau de chaleur urbain qui monte en puissance et planifie son extension.....	13
4.5 Un éclairage public toujours en rénovation et qui optimise fortement ses dépenses énergétiques.....	14
4.6 Le programme Qualité de l'Air Intérieur lancé dans les écoles et crèches.....	14
4.7 La Gestion Technique Centralisée GTC en cours de déploiement.....	15
5 Bilan et axes d'amélioration des contributions de la ville à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.....	15
5.1 Volet interne.....	15
5.2 Volet territorial.....	16
II.Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources.....	17
1 Enjeux.....	17
2 Repères et leviers d'actions.....	17
3 État des lieux de la situation du territoire.....	17
4 Exemples d'actions internes et territoriales.....	18
4.1 Le Plan de Gestion Différenciée des espaces verts communaux en cours de mise en place.....	18
4.2 <i>La charte de l'arbre urbain rentre en phase de mise en œuvre</i>	18
4.3 La Smart City au service du monitoring environnemental.....	19
4.4 Une restauration scolaire dynamique et engagée dans le développement durable.	19
5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à protection de la biodiversité, préservation des milieux et des ressources.....	20
5.1 Volet interne.....	20
5.2 Volet territorial.....	20
III.Épanouissement de tous les êtres humains.....	22
1 Enjeux.....	22
2 Repères.....	22
3 État des lieux de la situation du territoire.....	23
4 Exemples d'actions internes et territoriales.....	23
4.1 La maison de la justice et du droit au plus proche des habitants.....	23
4.2 Elargissement de l'offre de services administratifs.....	24

4.3 Une prise en compte de plus en plus importante de la qualité de vie au travail.....	24
5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à l'épanouissement de tous les êtres humains.....	25
5.1 Volet interne.....	25
5.2 Volet territorial.....	26

IV.Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et générations.....27

1 Enjeux.....	27
2 Repères et leviers d'actions.....	27
3 État des lieux de la situation du territoire.....	27
4 Exemples d'actions internes et territoriales.....	28
4.1 Observatoire de la jeunesse et grande enquête « Dis-moi tout sur ton Aix ».....	28
4.2 Seniors et intergénérationnel : relance de la mission intergénérationnelle.....	28
4.3 Coopération et solidarité internationale.....	29
5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....	29
5.1 Volet interne.....	29
5.2 Volet territorial.....	30

V.Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables..... 31

1 Enjeux.....	31
2 Repères.....	31
3 État des lieux de la situation interne et territoriale.....	31
4 Exemples d'actions internes et territoriales s'inscrivant dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	32
4.1 E-administration : plus de services numériques pour les agents et davantage de mutualisation des matériels.....	32
4.2 Un atelier de réparation mécanique des matériels désormais mutualisé entre Sports et Espaces verts.....	33
4.3 Collecte et traitement des déchets papier des services.....	33
4.4 Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au goût dans les cantines scolaires.....	34
4.5 Des déplacements des agents plus vertueux grâce au déploiement d'un PDA.....	34
5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	34
5.1 Volet interne.....	34
5.2 Volet territorial.....	35

VI.Éléments d'analyse méthodologique de la démarche développement durable de la ville..... 36

BILAN ET PERSPECTIVES.....37

ANNEXES.....38

1 Contexte d'élaboration du document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » stipule que « *dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

Le décret 2011-687 du 17 Juin 2011 et la circulaire d'application du 3 août 2011 sont venus préciser le contenu et les modalités de présentation du rapport, présentation faite par l'exécutif préalablement au débat sur les orientations budgétaires.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens. C'est aussi l'occasion d'inscrire la démarche développement durable au cœur des politiques et des réalisations, dans une perspective d'amélioration continue.

La situation de la collectivité doit y être décrite et analysée au regard des *cinq finalités du développement durable* citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- I- la lutte contre le changement climatique,
- II- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- III- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- IV- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- V- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les contributions de la ville à ces cinq finalités doivent de plus y être analysées, sur deux niveaux :

Un niveau territorial dressant le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire communal.

Un niveau interne à la collectivité présentant le bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités des services : il va s'intéresser à la façon dont la collectivité gère son propre patrimoine (bâtiments communaux, parc de véhicules...) mais également comment elle entend réduire les impacts de son fonctionnement interne (déplacements des agents, procédures administratives...).

Enfin, la gouvernance de la collectivité en matière de développement durable doit également y être étudiée. Cela se traduit par la prise en compte de la participation des acteurs, de l'organisation du pilotage des dossiers, de la transversalité de l'approche, de l'existence d'un dispositif d'évaluation partagé et d'une stratégie d'amélioration continue.

2 Méthodologie de collecte des données

La méthodologie de réalisation de ce rapport s'appuie sur le « *cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable* » (réf. en bibliographie).

Le présent rapport n'a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité. Il est prioritairement axé sur les évolutions 2010 - 2018 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs au regard de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable.

Il a été réalisé en interne sur la base des données disponibles. Ces données ont été recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources » et obtenues grâce :

- aux rapports d'activités thématiques disponibles pour l'année 2017 ;
- aux différents indicateurs développés par les services ;
- par le biais de rendez-vous physiques ou d'entretiens téléphoniques avec les responsables des services ou actions concernés ;
- par une consultation des publications municipales interne (Le Beffroi) ou externe (Aix Le Mag)

Les données présentées ne sont par ailleurs pas représentatives de l'ensemble des activités et services de la ville, mais ont été choisies pour leur contribution plus ou moins marquée aux finalités du développement durable. Des données plus précises et exhaustives relatives aux activités concernées sont donc disponibles dans les rapports annuels correspondants, cités en bibliographie. Il est également à noter que les rapports annuels portant sur l'année N-1, paraissent pour certains à la fin de l'année N, ce qui explique que peu de données 2018 sont actuellement disponibles et ne seraient pas significatives du fait de l'année non révolue. Néanmoins, lorsque des éléments ont été recueillis pour 2018, ils sont mentionnés.

Notion nouvelle de collectivité « Chef de file » et de déclinaison à tous les échelons territoriaux des actions

La notion de collectivité « chef de file » a été introduite par la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27/01/2014) de manière à gérer de manière commune une compétence qui nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ou groupements de celles-ci.

Les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté de compétences partagées (CTEC) sont ainsi proposées par la collectivité chef de file du domaine considéré.

Pour les domaines intéressant le présent rapport, c'est l'échelon régional, qui porte les compétences de chef de file pour les thématiques suivantes :

- **Aménagement et développement durable du territoire**
- **Protection de la biodiversité**
- **Climat, qualité de l'air, énergie**

Les documents structurants : PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) métropolitain et le SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) régional ont pour échéances respectives la fin de l'année 2018 et le milieu de l'année 2019.

Pour autant, la mise en œuvre du **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** de la Ville (approuvé par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2013) se poursuit mais au travers d'un référentiel de plan d'actions Développement Durable, la ville ayant depuis perdu la compétence d'animation dudit Plan. Le

rappel des 17 actions prioritaires du PCET aixois est donné en annexe et la référence des actions au Plan Climat du présent document est mentionnée (encart vert avec le numéro de la fiche action PCET concernée).

Pour mémoire, les objectifs du PCET de 2013 étaient d'atteindre, à l'horizon 2020, les dispositions du « trois fois vingt pour cent » :

- réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- augmenter de 20% la performance énergétique ;
- porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Aujourd'hui, c'est une démarche d'obtention du label « territoire durable » qui est entreprise par notre commune, elle va permettre d'évaluer globalement l'ensemble de ses actions en matière de développement durable et de formaliser son niveau d'engagement énoncé au travers des objectifs stratégiques du mandat qui sont : la qualité de vie des aixois, l'optimisation des dépenses, l'éco-responsabilité des agents et des services et l'attractivité de la ville et de son territoire.

L'échéance de candidature au label « territoire durable » est le mois de juin 2019. Il permettra de plus à la ville de faire partie d'un réseau de collectivités engagées, dans une logique d'échanges de bonnes pratiques et de transposition d'actions vertueuses.

3 La mise en place d'une mission développement durable au sein de la ville

Une « mission Développement Durable » a été mise en place en janvier 2018, elle a été rattachée à la direction Énergie & Environnement au sein de la DGSTA Direction Générale des Services Techniques Adjointe « Bâtiments et grands équipements » et travaille en lien étroit avec la mission « Econome de flux ».

Aujourd'hui, la mission développement durable est constituée d'un agent qui partage son temps entre la collecte générale des actions développement durable et celui de projets en direct et en lien avec ce domaine d'activité.

Le label « Territoire Durable » visé pour 2019, va imposer de monter en puissance sur la partie animation et suivi des différents projets en matière de développement durable de la collectivité.

L'évolution du rapport annuel sur la situation de la ville en matière de développement durable, vers un outil d'aide à la décision stratégique permettant à la ville d'être pleinement contributrice à son échelon territorial d'intervention, aux cinq finalités du développement durable, est son principal objectif.

État des lieux interne et territorial de la ville par finalités du développement durable



I. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1 Enjeux

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère constituent un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations, il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale. Le phénomène est de plus cumulatif : plus tardivement nous agissons, plus il sera difficile de revenir en arrière.

Certains effets du changement climatique sont déjà clairement établis en France : élévation de 0,9°C de la température moyenne annuelle en un siècle, avancement de la maturité biologique de nombreuses plantes (date des vendanges avancée de un mois...), records de chaleur battus d'une année sur l'autre...

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte et les nouvelles réglementations les placent comme des acteurs incontournables des politiques d'atténuation du changement climatique d'une part, de celles d'adaptation à ses conséquences déjà perceptibles d'autre part.

Le nouveau rapport du GIEC (Groupement International d'Experts sur le Climat), dont le résumé a été validé en Corée du Sud le 8 octobre 2018 "*montre l'urgence absolue à agir pour le climat et accélérer les actions publiques*" et constate l'écart déjà très important sur la trajectoire des 1,5°C visée à l'horizon de la fin du siècle.

En résumé, il faut accélérer et largement amplifier les actions de réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre et ce, à tous les échelons territoriaux.

D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016, réf. en bibliographie.

2 Repères et leviers d'action

Les actions clefs en matière de lutte contre le changement climatique portent sur les efforts à consentir en terme de baisse de la demande et de maîtrise des consommations énergétiques, de prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement, de choix de déplacements plus vertueux (infrastructures de transport collectif, aménagements en faveur des mobilités actives...), de raccourcissement des circuits de production et de consommation permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)...

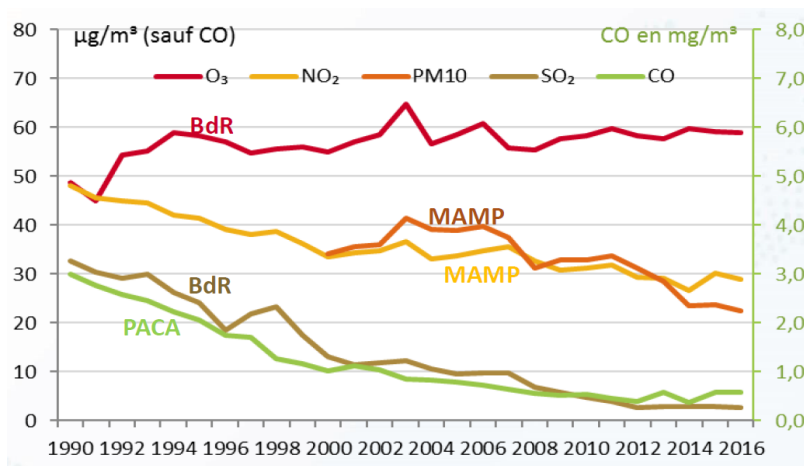
D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016, réf. en bibliographie.

3 État des lieux de la situation interne et territoriale

Un territoire marqué par de fortes problématiques de qualité de l'air et des enjeux de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre :

Au delà de la problématique de réchauffement climatique qui se joue à une échelle plus large que le territoire communal, la commune d'Aix en Provence est particulièrement confrontée localement à une problématique importante de qualité de l'air.

Le bilan réalisé en septembre 2017 sur l'ensemble du territoire métropolitain par AirPACA (association accréditée pour la surveillance de la qualité de l'air en région PACA devenue depuis ATMO SUD) fait état des évolutions de la qualité de l'air sur ces dernières années. La qualité de l'air poursuit sa lente **amélioration sur Aix en Provence** mais y prédominent toujours les **pollutions liées au trafic automobile** tout au long de l'année et à l'ozone en période estivale.



Ainsi globalement, **les indices de qualité de l'air y sont médiocres à moyen sur quasiment la moitié de l'année.**

Par exemple, vingt-quatre épisodes d'information-recommandation ont été activés par la préfecture des Bouches du Rhône durant l'année 2016 (contre 23 en 2015), dont une moitié pour l'ozone O₃ et une moitié pour les particules PM10. Il n'y a pas eu d'épisode de pic de pollution lié au dioxyde d'azote NO₂ en 2016, cependant les populations proches des axes routiers sont toujours soumises à des valeurs d'exposition dépassant les recommandations et normes).

Globalement, depuis 10 ans, on constate une baisse de 20 % de la pollution au dioxyde d'azote (NO₂) et une baisse de 40 % de celle aux particules fines (PM10).

En revanche, si le nombre de pics de pollution à l'ozone (O₃) est plutôt stable ou en diminution, on constate une augmentation globale de 3 % du niveau annuel de la pollution photochimique dans un territoire qui y est très favorable du fait de son important ensoleillement.

Le lien avec l'indispensable mise en place de mesures importantes de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre est ainsi évident car notre territoire fait partie de ceux où l'intensité du réchauffement climatique est attendu comme importante.





Typologie des mesures à mettre en œuvre au regard de la situation du territoire :

Au regard des caractéristiques du territoire aixois, ce sont donc toutes les mesures visant à réduire massivement le trafic routier, à modérer les émissions liées au secteur résidentiel, à intégrer la problématique de qualité de l'air dès les réflexions amont d'aménagement du territoire (typologie des quartiers, réflexion sur la place de la voiture, sur les lieux d'implantation des équipements...) et la sensibilisation des services et du public à la qualité de l'air et aux économies d'énergie qui sont préconisés.

4 Exemples d'actions internes et territoriales





4.1 Le déploiement d'aménagements en faveur des modes actifs

PCET action n°15

Le déploiement d'aménagements en faveur des modes actifs	Volet territorial
<p>Chiffres clefs X 1,5 : linéaire d'aménagements cyclables en 5 ans 96 km de linéaire de voirie équipé d'aménagements cyclables X 3 : Superficie de l'aire piétonne du centre ville triplée en surface en 8 ans : 14,47 ha en 2010 à 44,53 hectares en 2018</p> <p>Points forts Adoption d'un schéma directeur cyclable et d'un Plan d'Accessibilité Voirie en 2013 ainsi qu'une OAP Orientation d'Aménagement et de Programmation « Modes actifs » dans le PLU Plan Local d'urbanisme en 2015. Travaux en cours de réhabilitation des trois places Madeleine-Verdun-Prêcheurs et mise en place de leur piétonisation.</p> <p>Axes d'amélioration Passer d'une stratégie d'opportunité de réalisation d'aménagements cyclables à un déploiement programmé de linéaires complets d'itinéraires et accélérer le déploiement de stationnements vélos. Rendre l'aire piétonne moins perméable aux véhicules et deux roues motorisés et restituer de la place au végétal afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>    


4.2 Un projet pilote sur deux ans pour amorcer la dynamique de mise en place des PDES

PCET action n°6

Un projet pilote de Plans de Déplacements d'Etablissements Scolaires PDES	Volet territorial
 <p>Chiffres clefs 3 groupes scolaires engagés : l'établissement scolaire pilote des Florales en 2017-2018, deux nouveaux entrant dans le dispositif en 2018-2019 7 élèves sur dix habitent à moins de 1 km de leur école 1 défi écomobilité organisé pendant la semaine européenne du développement durable</p> <p>Points forts Démarche transversale et interservices faisant également appel à des conventions avec des associations et des starts up. Dimension d'apport du numérique. Une démarche pilote remarquable à l'échelon national.</p> <p>Axes d'amélioration Formaliser et faire monter en puissance la dimension animation du dispositif et renforcer la coordination inter services.</p>	<p>Synopsis DD</p>   



4.3 Une flotte de véhicules municipaux en voie d'optimisation

PCET action n°4

Une flotte automobile de plus en plus vertueuse	Volet interne
<p>Chiffres clefs 685 véhicules gérés par la régie du garage municipal 5,5 millions de kilomètres parcourus annuellement 32 % du kilométrage réalisé effectué par des véhicules alternatifs (électricité, GNV et GPL)</p> <p>Points forts Verdissage de la flotte ayant déjà dépassé ses objectifs de 40 % de véhicules alternatifs en 2020 avec d'ores et déjà 42,19 % de motorisations de ce type. 32 vélos à assistance électrique de service en fonctionnement pour les agents. Une amorce de mise en flotte des véhicules aux services techniques grâce à un distributeur automatique de clefs.</p> <p>Axes d'amélioration Les véhicules municipaux sont globalement vertueux en motorisation mais encore insuffisamment mutualisés. Le nombre de véhicules est toujours important et la diversification des moyens de déplacement bien que mise en place est encore peu utilisée (tickets de bus, vélos de service...)</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 




4.4 Un réseau de chaleur urbain qui monte en puissance et planifie son extension

PCET action n°14




Déploiement programmé du réseau de chauffage urbain	Volet territorial
 <p>Chiffres clefs X 2 : doublement du réseau de chauffage urbain prévu au terme de son déploiement. 99 abonnés 8 chaufferies fioul supprimées à Montperrin grâce à leur prochain raccordement au chauffage urbain.</p> <p>Points forts Adoption d'un schéma directeur de chauffage urbain en novembre 2016, le premier de la région. Extension du périmètre du réseau vers les secteurs de la Bauvalle et de la Constance (à l'étude) ainsi que vers le centre hospitalier.</p> <p>Axes d'amélioration Une étude sur la qualité de l'air en partenariat avec ATMO SUD vise à analyser plus précisément la qualité de l'air et apprécier la part de la contribution de la chaufferie, par rapport au trafic routier.</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 




4.5 Un éclairage public toujours en rénovation et qui optimise fortement ses dépenses énergétiques

PCET action n°5

Optimisation de l'éclairage public	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 11,5 millions de KW/h consommés pour l'éclairage public par an (sept. 2017 à sept. 2018) 30 % de gains énergétique moyen par point lumineux depuis 2010</p> <p>Points forts Relanternage complet des 18 600 candélabres existants et implantation d'ampoules à leds sur les nouveaux projets. Mise en place d'une gradation de -30 % de luminosité de 23h à 5h. Mesure d'efficacité énergétique intégrée dans les marchés publics. BHNS : laboratoire d'innovation et d'optimisation énergétique de l'éclairage public . GMAO (Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur) en déploiement progressif.</p> <p>Axes d'amélioration Modérer l'augmentation de points lumineux, l'effet pervers de leur efficacité énergétique étant leur multiplication. Favoriser l'extinction nocturne de certains secteurs, meilleur gage d'économies d'énergie ! La pollution lumineuse est reconnue depuis le Grenelle de l'Environnement en 2010 et les paysages nocturnes font partie du patrimoine de la nation depuis loi biodiversité de 2016. Des labellisations existent désormais pour les collectivités engagées : « ville et villages étoilés »</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.6 Le programme Qualité de l'Air Intérieur lancé dans les écoles et crèches

Diagnostic qualité de l'air intérieur dans les écoles	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 75 écoles diagnostiquées 100 000 € de travaux effectués en 2018 3 campagnes de travaux programmées</p> <p>Points forts Ensemble des écoles dont les moyens de ventilation ont été diagnostiqués. Une programmation de travaux correctifs mis en œuvre et programmés lorsque nécessaire.</p> <p>Axes d'amélioration Soutenir et renforcer la coordination inter-services, indispensable sur ce sujet complexe et multifactoriel où les services techniques, le personnel d'entretien, les enseignants... doivent être sensibilisés et agir de concert sur l'usage et l'occupation des bâtiments. Mettre en place des dispositifs de suivi pour évaluer la mise en œuvre des actions préconisées.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

La Gestion Technique Centralisée en cours de déploiement	Volet interne
<p>Chiffres clefs</p> <p>15 bâtiments équipés en Gestion Technique Centralisée</p> <p>3 nouveaux groupes de bâtiments équipés en 2018 (services techniques, Hôtel de Ville, Garage municipal)</p> <p>2,6 millions d'euros de factures annuelles d'énergie pour les bâtiments communaux</p> <p>Points forts</p> <p>La GTC permet le suivi et la gestion à distance des chaufferies et la détection immédiate de pannes. Economies et meilleur confort d'usage sont attendus. L'ensemble des bâtiments devrait à terme être équipé.</p> <p>Axes d'amélioration</p> <p>Dans un contexte budgétaire contraint, le service chaufferie avec la mission économe de flux améliore et optimise ses moyens de suivi et de pilotage par le biais de la GTC. Reste à améliorer la communication à distance avec les différents systèmes par le biais du réseau informatique. Un soutien aux investissements pour la rénovation des chaufferies est nécessaire pour faire évoluer la maintenance aujourd'hui curative (voire palliative) vers une maintenance préventive permettant d'améliorer le rendement des équipements.</p> <p>La ville gère au sein de son patrimoine, des bâtiments (Musée Granet, Conservatoire...) dont la technicité et les spécificités de gestion (température, hygrométrie régulée...) sont d'une grande complexité et particulièrement "énergivores".</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

5 Bilan et axes d'amélioration des contributions de la ville à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

5.1 Volet interne

Des bâtiments communaux anciens d'intérêt architectural mais peu performants énergétiquement

Des investissements importants encore nécessaires afin de remettre à niveau les bâtiments communaux en termes de performances énergétiques. En la matière, les difficultés sont doubles, la ville gérant d'une part un patrimoine très important de quelques 600 bâtiments communaux et ceux-ci étant situés d'autre part en secteur sauvegardé pour bon nombre d'entre eux, ce qui implique des procédures plus complexes et des surcoûts générés par un haut niveau d'exigence architectural.

Un éclairage public rénové mais des difficultés à en modérer l'usage

Après le relanternage complet du patrimoine ayant déjà permis 30 % d'économies d'énergie, les sources supplémentaires d'économies se situent à présent d'une part dans le déploiement de leds sur les nouvelles installations (mais qui ont l'inconvénient d'être encore mal recyclés) mais surtout dans l'accompagnement de la réduction voire de l'extinction nocturne de certains secteurs ce qui, outre les économies substantielles réalisées, ont un effet favorable sur la biodiversité (contribution croisée à la finalité 2 du développement durable).

Une flotte automobile de plus en plus vertueuse mais insuffisamment mutualisée

Si les motorisations alternatives progressent régulièrement au sein de la flotte de véhicules de la ville, la mutualisation des véhicules peut encore être développée ainsi que le recours à d'autres modes de déplacements comme les vélos à assistance électrique et les déplacements en transports en commun.

5.2 Volet territorial

Une politique en faveur des alternatives aux véhicules à faire encore monter en puissance

Au regard de la situation dégradée du territoire relative à la qualité de l'air dont les transports sont un des plus forts contributeurs locaux en terme de pollution atmosphérique, la mutation vers des déplacements moins émissifs est une priorité majeure.

Cette mutation a été amorcée avec la mise en place d'un réseau de parcs relais sur les principaux axes de pénétration en ville et les travaux du Bus à Haut Niveau de Service une fois terminés apporteront un nouveau service de qualité en matière de transports en commun. L'offre de stationnement est néanmoins toujours très importante au centre-ville et continue d'attirer de nombreux véhicules. De même si l'aire piétonne s'est fortement étendue en superficie, paradoxalement sa fréquentation par les véhicules est toujours importante.

Le dernier maillon de la chaîne de déplacements, celui de proximité, à savoir les modes actifs, doit encore progresser et monter en puissance, c'est aujourd'hui un contributeur reconnu de l'attractivité d'un territoire urbain.

Enfin, toute extension ou densification de zone urbaine doit intégrer en premier lieu, les problématiques de desserte en modes alternatifs aux véhicules individuels.

Un réseau de chauffage urbain en pleine expansion

Le réseau de chauffage urbain, poursuit son déploiement, il permet de supprimer les chaufferies d'immeubles bien moins performantes et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de Serre sur le territoire. Suite à des plaintes de riverains, sa contribution locale en terme de pollution atmosphérique est en cours d'évaluation fine par l'ASQA Association de Surveillance de Qualité de l'Air ATMOSUD, organisme indépendant qui devrait rendre ses conclusions au printemps 2019.

Des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes

Des Plans de Déplacements d'Établissements Scolaires PDES sont déployés en phase exploratoire sur deux ans (projet co-piloté par le CPIE Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement et soutenu financièrement par l'ADEME Agence de Défense de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie) sur 3 groupes scolaires pilotes. Ils permettent de sensibiliser les élèves et l'équipe pédagogique aux alternatives de déplacements et à leurs impacts sur la qualité de l'air, leur santé... Une équipe inter-services pluridisciplinaire (infrastructures, environnement, éducation, police municipale....) est impliquée afin de mettre en œuvre des solutions favorables au report modal.

Déploiement du dispositif réglementaire sur la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires

La qualité de l'air intérieur est devenue aujourd'hui une autre préoccupation importante des services municipaux qui ont accompli le diagnostic complet des moyens de ventilation des établissements visés par la réglementation et s'attaquent à présent au volet de sensibilisation aux bonnes pratiques des occupants et gestionnaires des locaux.



II. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources

1 Enjeux

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et les services apportés par celle-ci (aliments, matières premières, substances actives, capacités d'auto-épuration...) sont en effet innombrables. De la même façon, les milieux et ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol...) ont un caractère vital.

Or, toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, atteignent aujourd'hui un niveau alarmant. Elles résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques à tous les échelons de décisions mais hypothèquent à présent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins.

Ayant des compétences dans la gestion des ressources et un pouvoir de décision sur les stratégies d'aménagements, les collectivités ont un rôle clef pour mener la réflexion sur l'état des milieux, les pressions qu'ils subissent et les réponses possibles à y apporter.

(d'après le commissariat général au développement durable, avril 2016, réf. en bibliographie).

2 Repères et leviers d'actions

Les actions clefs en matière de préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources peuvent se traduire par un aménagement des territoires économe en artificialisation des sols et qui préserve les continuités écologiques et les paysages, la lutte contre la pollution de tous les milieux (eau, air, sol...), la garantie d'accès à tous d'un environnement de qualité, la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels qu'ils soient ordinaires ou remarquables, l'accompagnement vers des modes de production respectueux de l'environnement et des hommes....

3 État des lieux de la situation du territoire

Des espaces naturels emblématiques et vulnérables

La commune couvre un territoire de plus de 18 600 ha constitué de multiples paysages aux milieux naturels très variés, ce qui lui confère une biodiversité à forts intérêts écologiques et patrimoniaux. Ainsi, plus de **1 000 espèces végétales** et **230 espèces animales** sont répertoriées sur le territoire communal. Les espaces naturels représentent environ 1/3 de la surface communale, soit plus de 6 000 ha (dont 792 ha de forêt communale soumise au régime forestier et labellisés PEFC depuis 2014).


Elle comprend deux **sites Natura 2000** (Arbois et Concors Sainte Victoire), disposant chacun d'un document de gestion (DOCOB) approuvés ainsi que deux secteurs de **massifs classés** : le Concors depuis 2013 et l'Arbois depuis avril 2017.

Enfin, dans le cadre de son **Plan Local d'Urbanisme** (approuvé au Conseil Municipal du 23 juillet 2015), une **trame verte et bleue** a été inscrite. Il s'agit d'un zonage auquel est associé un règlement visant à préserver ou restaurer la biodiversité. La Trame Verte est constituée notamment de zonages sur la chaîne de la Trévaresse, le plateau de Bibémus et le plateau de l'Arbois, et désigne des « espaces de perméabilité » pour la circulation de la faune ainsi qu'un corridor reliant les réservoirs de biodiversité. La Trame Bleue est



constituée des espaces proches de l'Arc, de la Touloubre et de leurs affluents. Les trames verte et bleue doivent faciliter les déplacements de la faune, notamment des espèces rares dont les mouvements sont entravés par des coupures telles que les voies de communication ou des espaces artificialisés.

4 Exemples d'actions internes et territoriales


4.1 Le Plan de Gestion Différenciée des espaces verts communaux en cours de mise en place

Un PGD Plan de Gestion Différencié comme document cadre	Volet interne
<p>Chiffres clefs 265 hectares d'espaces verts, c'est le patrimoine désormais connu qui s'est révélé largement sous-évalué suite à l'inventaire préalable du PGD 1 agent dédié désormais spécifiquement à la mission gestion environnementale des espaces verts et à la mise en place du PGD</p> <p>Points forts Inventaire et caractérisation complète des espaces verts sous SIG Système d'Information Géographique Mise à plat et refonte complète des modalités de gestion des espaces verts municipaux avec une pression d'entretien différenciée suivant les enjeux et les usages des espaces verts.</p> <p>Pour aller plus loin.... Communiquer, faire participer les habitants afin de faire évoluer leurs regards sur les enjeux de biodiversité ordinaire ou remarquable liés aux espaces verts ... Accompagner et encadrer des pratiques de végétalisation citoyennes émergentes sur le territoire communal</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 



4.2 La charte de l'arbre urbain rentre en phase de mise en œuvre

La charte de l'arbre rentre en phase de mise en œuvre	Volet interne
 <p>Chiffres clefs 40 000 arbres inventoriés 60 agents formés 1 élue formée (espaces verts)</p> <p>Points forts Un document de référence pour l'ensemble des services adopté en conseil municipal le 13 décembre 2017. Un recrutement externe d'une spécialiste de la gestion patrimoniale des arbres qui sera assistée d'un surveillant de travaux dédié à cette mission également.</p> <p>Axes d'amélioration Former également les autres élus dont les compétences interfèrent sur la santé et l'avenir des arbres. Faire monter en compétence la synergie inter-services nécessaire sur la question pluridisciplinaire de la place de l'arbre et du végétal en ville.</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 

4.3 La Smart City au service du monitoring environnemental

La Smart City au service du monitoring environnemental	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 6 ruches connectées 7 sites équipés de tensiomètres (mesure de la teneur en eau du sol) 10 capteurs de qualité de l'air / température / hygrométrie / bruit</p> <p>Points forts La ville d'Aix en Provence est une des premières à installer en conditions réelles un certain nombre de capteurs environnementaux, ce qui suppose de nombreux tests et des adaptations techniques. La Smart City aixoise, est un territoire d'expérimentation numérique, orienté notamment sur le suivi de l'évolution de notre environnement naturel et urbain. Les données générées seront mises à disposition des services concernés.</p> <p>Pour aller plus loin... Les données générées, doivent alimenter à terme des bases de données et devraient permettre d'aider les services à piloter et évaluer leurs actions. Elles visent également à générer des applicatifs à destination des usagers.</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 

4.4 Une restauration scolaire dynamique et engagée dans le développement durable

Une cuisine centrale engagée dans un dispositif d'amélioration continue	Volet territorial
 <p>Chiffres clefs 7500 : nombre de repas préparés quotidiennement 76 écoles desservies 31 % de services de produits en bio, objectif réglementaire de 2022 déjà dépassé</p> <p>Points forts Une cuisine centrale en régie permettant de maîtriser toute la chaîne de production et de livraison des repas. Un objectif "zéro reste" par l'adaptation des quantités, des menus appétents, et les surplus distribués à des associations L'abandon des barquettes en aluminium au profit de barquettes en cellulose Des menus avec des produits locaux et de saison (cahiers des charges des fournisseurs l'imposant) et en circuit court</p> <p>Axes d'amélioration Verdissement de la flotte de livraison à poursuivre. Inscription de la démarche d'approvisionnement dans un PAT Projet Alimentaire Territorial.</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 

5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à protection de la biodiversité, préservation des milieux et des ressources

5.1 Volet interne

Dans un contexte de réduction des moyens, de vieillissement du patrimoine végétal de la ville (en particulier arboré) et de son exposition à des contraintes climatiques plus extrêmes, la mise en place d'un **Plan de Gestion Différencié** et d'une charte de l'arbre s'avère être un premier niveau de réponse aux différentes problématiques de gestion rencontrées : meilleure connaissance du patrimoine végétal et mode de gestion différencié, adapté à chaque espace, du plus jardiné au plus sauvage, permettant d'adapter le niveau d'entretien à la typologie des espaces selon leur vocation.

Mais au-delà, c'est dès la conception des espaces verts d'une part, mais également de tout projet d'aménagement urbain d'autre part, que la place du végétal doit être posée et réfléchi en terme de :

- préservation de la biodiversité et restauration des continuités écologiques
- atténuation des effets d'îlots de chaleurs urbains et participation au confort climatique de la ville
- restauration de la perméabilité et de la qualité des sols, pour prévenir les crues et phénomènes de ruissellement urbain et préserver leur qualité agronomique
- Accès de tous à des espaces naturels de qualité

Par ailleurs, les **modes de gestion participatifs** et les initiatives citoyennes émergent dans ce domaine. Elles sont à encourager car participent à leur niveau à atteindre les objectifs de retour de la nature en ville visés. Dans ce cadre, ce sont les modalités de collaboration et un cadre d'intervention clair qui sont à élaborer afin de garantir la qualité des projets, l'accès à tous, l'entretien sur le long terme.....

Enfin, la **gestion centralisée de l'arrosage** est désormais mise en place dans tous les nouveaux projets. Ce sera le cas prochainement dans le cadre de la requalification de la route de Galice, ou sur les voies réaménagées à l'occasion du passage du Bus à Haut Niveau de Service. Cette gestion centralisée génère des économies importantes d'eau. Couplée à des choix réfléchis d'espèces végétales économes en eau et des pratiques culturales appropriées, elles devraient permettre de réduire progressivement significativement la facture.

Afin de piloter ces différentes mutations, une **mission de gestion environnementale** des espaces verts a été mise en place depuis septembre 2018 au sein de la direction concernée afin de coordonner l'ensemble de des projets qui doivent conduire à une évolution progressive des pratiques de gestion.

5.2 Volet territorial

Un Projet de Parc Naturel Urbain, dont la réflexion est actuellement amorcée pourrait prendre en compte les enjeux du développement durable sur la zone où il est projeté (articulation par Jourdan/collines de Cuques et parc de la Torse). Le statut de ce type de parc étant très souple, c'est sur son contenu et ses contributions de nature à relever les défis environnementaux et sociétaux, qu'il devra être évalué.

La mise en place du « zéro phyto »

Au plan territorial, la baisse d'utilisation des produits phytosanitaires va contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, des sols et de l'eau. En effet, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les services des espaces verts se sont affranchis complètement des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017, les seules exceptions (encore autorisées) sont les cimetières pour lesquels des herbicides continuent d'être utilisés car sur ces espaces en particulier, la présence de végétation spontanée est très mal acceptée par le public.

Le regard des habitants doit donc évoluer en parallèle, car la présence d'espaces verts moins jardinés et

ordonnés, plus spontanés est souvent vécue comme « sale » alors que c'est surtout d'avantage de biodiversité et moins de produits phytosanitaires préjudiciables à notre environnement, notre santé et celle des agents applicateurs. La nature des doléances des administrés a changé depuis l'entrée en vigueur des dispositifs, aux plaintes sur le désherbage insuffisant commencent à succéder des demandes de davantage de végétation spontanée et d'espèces mellifères par exemple (favorables aux abeilles).

Une amélioration lente de l'état des cours d'eau

Il est à noter que c'est la mise aux normes de la station d'épuration Ouest qui a permis d'améliorer la qualité de l'eau de l'Arc à partir de 2011, celle-ci étant notée systématiquement médiocre à mauvaise pour les années antérieures. La variabilité annuelle s'explique par la suite par la pluviométrie qui a entraîné des niveaux de pollution supérieurs en 2013 par exemple.

Des actions de sensibilisation environnementales toujours encouragées

De nombreuses actions de sensibilisation environnementales sont portées par un tissu associatif dense et pro-actif avec une politique de subvention continue pour le CPIE Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (fédérant plus de 60 associations dans ce domaine d'actions) soutenu depuis plus de vingt ans par la Ville. De la même façon, des services municipaux tels que le Museum d'histoire naturelle participe de façon très active à la sensibilisation et la connaissance du public : les fêtes de la Nature et de la Science qu'il organise chaque année sont toujours de grands succès auprès du public.

Une cuisine centrale en régie qui monte en puissance sur la qualité des produits et le respect de l'environnement

A la cuisine centrale, les services de produits issus de l'agriculture bio se sont accentués en atteignant 31%. Du pain bio est servi tous les jours aux enfants.

L'achat de nouveaux matériels est réalisé en veillant à réduire son empreinte écologique tandis que les cahiers des charges imposent des produits « sans OGM », des circuits-courts, des contraintes sur les emballages et les méthodes de transport. Le tri sélectif et la valorisation des déchets sont maintenant bien ancrés à la cuisine centrale et s'intensifient dans les écoles. Par exemple, les barquettes jetables en aluminium ont été abandonnées au profit de barquettes en cellulose.

Enfin, lorsque des surplus sont générés, ils sont proposés autant que possible à des associations pour être redistribués et des partenariats sont conduits depuis 2016 avec les cantines scolaires et des volontaires en service civique pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire (opération proposée par la Métropole-territoire du Pays d'Aix, soutenue par l'ADEME).

Le réseau d'eau potable : rendements excellents, prix compétitifs et extension programmée

Les extensions du réseau d'eau potable sont toujours régulières mais suivent désormais le programme du plan d'investissement suivant les zones définies au Plan Local d'Urbanisme. Le rendement de réseau reste à très haut niveau : les objectifs d'obtention d'un indice de rendement fixés pour l'ensemble des collectivités à hauteur de 85 % sont atteints et dépassés depuis de nombreuses années déjà. A noter en 2016, au vu des caractéristiques climatiques de l'été, la ville a enregistré pour la première fois depuis de nombreuses années une hausse des consommations d'eau liées à l'intensification de l'arrosage alors que la tendance globale à la baisse de 2 % en moyenne par an était amorcée depuis 2003.

Assainissement : projet de valorisation du biogaz à l'étude

La digestion des boues de station d'épuration produit des gaz. Le gaz produit est actuellement valorisé en partie pour réchauffer les boues ce qui permet d'augmenter le processus de digestion, la partie excédentaire étant actuellement brûlée par une torchère.

Un projet de valorisation du biogaz (PCET action n°10) produit par la station d'épuration de la Pioline est actuellement toujours à l'étude. L'objectif serait de réinjecter et vendre l'ensemble du biogaz produit par les systèmes de digestion des boues sur le réseau gaz de ville sous forme de « biogaz » y compris la partie actuellement utilisée pour réchauffer les boues. Cette dernière serait remplacée par la récupération de la chaleur des effluents qui pourrait être utilisée à cette fin. L'étude concernée est entrée en phase de lancement maîtrise d'œuvre.



III. Épanouissement de tous les êtres humains

1 Enjeux

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature* ».

En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ».

Il s'agit également d'un principe républicain, énoncé dans le préambule de la constitution de 1946 : « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins de chacun soient satisfaits. Or, il ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Au delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose également de donner à tous les êtres humains l'accès à la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : le développement durable a montré, depuis sa définition, sa capacité à renouveler le champs de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative et contributive (débat publics, groupes de travail multi-acteurs, forums,).

2 Repères

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Les actions clefs permettant de contribuer à la finalité d'épanouissement de tous les êtres humains consistent par exemple à : assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain ; une éducation et de la formation tout au long de la vie, lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion, garantir la parité et l'égalité professionnelle, permettre l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, à des pratiques sportives et de loisirs adaptées, instaurer un mode de gouvernance et de démocratie participative, permettre un accueil individualisé et une administration de proximité....

3 État des lieux de la situation du territoire

Un environnement sonore aixois

Sur le territoire du Pays d'Aix, le bruit reste l'un des points de gêne majeur de la population : 44 % des habitants se disent gênés par le bruit dans leur vie quotidienne (enquête réalisée dans le cadre de la charte Développement Durable du Pays d'Aix en 2015). Trois balises permanentes scrutent l'environnement sonore de la ville d'Aix en Provence en trois sites stratégiques : le Boulevard du Roy René et l'avenue Schumann depuis 2013 et la gare routière depuis 2014). Un panel d'actions sont conduites pour réduire les niveaux sonores et sensibiliser les administrés à cette problématique.




Les habitants et les services publics à rapprocher

Le constat est là, des quartiers sont en difficulté ou certains pans de la population isolés, des efforts doivent être consentis pour lutter contre les fractures territoriales et numériques constatées.




Permettre aux agents de remplir leurs missions dans des situations contraintes et faire face à un niveau d'exigence toujours croissant nécessite également que soit prise en considération la notion de qualité de vie au travail.

4 Exemples d'actions internes et territoriales

4.1 La maison de la justice et du droit au plus proche des habitants




Une maison de la Justice et du droit Au plus proche des habitants	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 7000 appels téléphoniques reçus par an 3000 interventions annuelles 2 agents de la direction Citoyenneté et Proximité assurant l'accueil et la prise de rendez-vous</p> <p>Points forts Une nouvelle localisation au coeur du quartier du Jas de Bouffan, dans des locaux réhabilités pour l'occasion. Une mise aux normes du bâtiment pour les personnes à Mobilité réduite. La création d'une salle d'accueil, de sept bureaux dédiés aux permanences gratuites de professionnels du droit (avocats, juristes associatifs, conciliateurs, huissiers, médiateurs...).</p> <p>Pour aller plus loin... Le bâtiment réhabilité sera livré en décembre 2018 avec un parvis également réaménagé. Faire vivre dans la durée et le respect du site les nouvelles installations en faisant de ce site un lieu pleinement investi par les habitants du quartier.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.2 Élargissement de l'offre de services administratifs

Élargissement de l'offre de services administratifs	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 50 000 usagers accueillis par an au service Cartes Nationales d'Identité-Passeports 70 % de hausse de fréquentation du service 100 demandes annuelles traitées à domicile</p> <p>Points forts Des horaires d'ouverture au public étendus de 8h à 18h Un accompagnement aux démarches dématérialisées des pré-demandes (passeports, permis de conduire, cartes grises...) Un service à domicile mis en place pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer</p> <p>Pour aller plus loin... S'inspirer de cette expérience d'accueil et d'accompagnement du public pour déployer d'autres services à la population et conforter la dimension « accueil » tout en déployant la dématérialisation</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.3 Une prise en compte de plus en plus importante de la qualité de vie au travail



Des actions de promotion du sport-santé pour les agents	Volet interne
<p>Chiffres clefs 1 X mois : un agent et sa pratique sportive mis à l'honneur dans le mensuel interne « Le Beffroi » 60 agents ayant participé au challenge Aix en Foulées et ayant remporté le « challenge du nombre »</p> <p>Points forts Challenge collectif impulsé par le directeur général des services, lui-même participant. Un groupe de travail pluridisciplinaire interne mettant en œuvre des actions de promotion de l'activité physique et du sport santé.</p> <p>Pour aller plus loin... Profiter des déplacements professionnels et domicile-travail pour encourager l'activité physique, c'est une action du Plan de déplacements Administration à amorcer.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à l'épanouissement de tous les êtres humains

5.1 Volet interne

Prise en compte de la qualité de vie au travail

Un groupe de travail « qualité de vie au travail » a été mis en place depuis 2015. Chargé de proposer un plan d'actions en matière de prévention des Risques Psycho Sociaux RPS, il a permis notamment d'élaborer un guide de gestion des événements traumatiques.

Des mesures très concrètes, émanant des réflexions et constats d'un certain nombre de services permettent d'améliorer la qualité de vie au travail des agents, en voici quelques exemples :

- Réduction de moitié du poids des assiettes des cantines des écoles suite à une formation de prévention des risques qui a identifié ce facteur de risques de Troubles Musculo-squelettiques
- Allègement du poids des chaises dans les écoles pour alléger le travail du personnel d'entretien,
- Remplacement de l'outillage thermique par de l'outillage portatif électrique à la direction des espaces verts,
- Équipement des camions de peintures routières du service signalisations (coffres étanches, compartimentation de la cabine, extracteurs d'air...)
- Obligation du port du casque pour les agents circulant en Vélo à Assistance Electrique et fourniture de casques individuels sur demande...

En 2017, un nouveau groupe de travail a été mis en place, il vise à favoriser l'activité physique des agents et s'attache à la dimension santé du sport.

Une politique de l'emploi en faveur du handicap saluée et reconduite en 2017

Le taux d'emploi des travailleurs handicapés à la ville d'Aix se maintient au dessus des 6 % légaux, avec un taux à 7,38 % pour 2016 tandis que le taux moyen est de 5,68 en région PACA. Sont compris dans ce taux, les BOE Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, soit les travailleurs en situation de handicap et notamment les agents placés en situation d'inaptitude physique dans le cadre du dispositif de reclassement médical.

Depuis mars 2013, la ville avait conventionné avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Une nouvelle convention, établie pour 3 ans, a été signée à nouveau avec le FIPHFP pour un montant d'aide perçu par la ville qui sera de 524 000 euros. Dans ce cadre il est prévu de :

- Aider au reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs missions ;
- Accompagner le maintien en poste des agents handicapés par de la formation, la mise à disposition d'un tuteur ou l'adaptation de leur poste de travail ;
- Enfin, il s'agira de développer des partenariats externes et de renforcer la transversalité inter-services.

Une opération d'intégration exemplaire à la cuisine centrale

La cuisine centrale de la ville a mis en œuvre une démarche d'intégration professionnelle exemplaire d'un agent chauffeur-livreur atteint de surdité depuis sa naissance. Tout le personnel de l'équipe a suivi une formation initiale en langue des signes et les mesures de sécurité renforcées nécessaire à son exercice professionnel (équipement de caméras de recul sur les véhicules de livraison par exemple) ont bénéficié à tous. Ces formations ont été renouvelées en 2017 afin de poursuivre l'initiation à la langue des signes.

Un dispositif de formation innovant, «à la carte» et à distance pour les agents

En parallèle des formations traditionnelles en face à face (catalogue des formations internes), ont été

mises en place en 2017 par le service formation, des solutions numériques adaptées et faciles d'utilisation permettant de s'informer, d'échanger avec ses pairs mais aussi de se former sur les thématiques d'actualité en lien avec son champ de compétences (sous forme de visio conférence, d'une durée de 2 heures maximum, ne nécessitant pas de déplacement, avec des délais d'inscription courts et offrant la possibilité de suivre la formation en direct ou en replay etc).

La Ville a ainsi souscrit un abonnement avec l'organisme IDEAL Connaissances, offrant ainsi aux agents intéressés un accès illimité à leur communauté professionnelle sur les thématiques suivantes :

Accueil & Relation aux Usagers, directeurs Généraux, hygiène & Sécurité, juristes Publics, pilotage Financier, ressources Humaines, TI Techniques de l'Information et de la Communication, économie Sociale et solidaire, vie locale (culture, sports, vie associative), éducation, aménagement foncier, urbanisme et aménagement, voirie, espaces Verts et... **environnement et développement durable.**

Les Communautés sont des espaces collaboratifs permettant la mutualisation des connaissances des agents territoriaux. Elles leur permettent de s'informer, d'échanger au quotidien grâce à un réseau social professionnel et de se former avec des formations à distance « à la carte » sous forme de webconférence, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

5.2 Volet territorial

Une aide complémentaire mise en place par la ville en appui pour l'isolation acoustique des façades et huisseries

Dans le cadre de son nouveau Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement, la Métropole – Territoire du Pays d'Aix a mis en place une aide directe aux particuliers pour isoler leurs logements contre le bruit depuis 2015. La ville a délibéré en février 2017, afin d'apporter un complément d'aide financière aux travaux d'isolation acoustique des particuliers situés dans les zones de points sensibles au bruit identifiés aux abords des infrastructures de l'État.

L'E-administration au service des habitants

Le déploiement progressif de l'E-administration permet de faciliter les démarches administratives des aixois en leur évitant des déplacements dans les services. L'espace citoyen sur le site internet de la ville s'est enrichi d'une vingtaine de télé-procédures (dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation, les crèches, les seniors, le sport et le conservatoire de musique.

L'application smartphone *AIX MA VILLE* s'enrichit en permanence de nouveaux contenus et services, elle fait aujourd'hui référence en matière de services numériques offerts à la population tels que la géolocalisation des équipements sportifs, culturels, patrimoniaux..., les lieux et horaires des marchés, la disponibilité en temps réel des places dans les parkings en ouvrage de la ville ou encore la possibilité de signaler à la municipalité les problèmes de voirie (nids de poule, potelets arrachés...). Elle a été primée lors de son déploiement et médaillée d'argent dans la catégorie "Service aux usagers SmartCity" aux trophées des interconnectés 2016 de Lyon.



IV. Cohésion sociale – Solidarités entre territoires et générations

1 Enjeux

Il s'agit de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être pour tous qu'elles soient sociales, économiques ou écologiques et selon un principe d'équité entre territoires et générations. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant à l'épanouissement de tous les êtres humains (finalité III du développement durable).

D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016, réf. en bibliographie.

2 Repères et leviers d'actions

Les actions clefs permettant de contribuer à la finalité de cohésion sociale, de solidarité entre les territoires et les générations consistent en : inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous, la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé, le droit au logement, l'accès à la justice et aux services urbains, la sécurité et la prévention des risques naturels et technologiques, la prévention des incivilités et de l'insécurité, la participation de tous aux décisions collectives, la solidarité intercommunale et la coopération décentralisée....

D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016, réf. en bibliographie.

3 État des lieux de la situation du territoire

Logements sociaux, rattrapage en cours

Le bilan triennal 2014 – 2016 faisait état de la réalisation de 926 logements locatifs sociaux pour un objectif de réalisation triennal de 1069 logements, soit un taux de réalisation de 86,62% compte-tenu du taux à atteindre en 2016 de 25 %.




Le décret pris pour l'application du titre II de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a effectivement porté de 20 à 25 % la part exigible de logements locatifs sociaux au sein des communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France et celles comprises dans une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

La ville d'Aix n'est pas considérée actuellement comme carencée en matière de taux annuel de réalisation de logements sociaux mais reste en déficit par rapport au taux de 25 % à atteindre.



Dans une société connectée, où l'individualisme prévaut, **une grande enquête jeunesse et une mission intergénérationnelle** pour mieux connaître les publics cibles des actions ont été mises en œuvre afin d'encourager également les ponts et les solidarités entre les générations.

4 Exemples d'actions internes et territoriales




4.1 Observatoire de la jeunesse et grande enquête « Dis-moi tout sur ton Aix »

Une grande enquête pour mieux connaître Les besoins de la jeunesse	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 14^{eme} mandat de 2 ans pour le Conseil Municipal des Adolescents 1300 répondants à la grande enquête jeunes 1 habitant sur 14 a entre 11 et 17 ans à Aix en Provence</p> <p>Points forts Grande enquête « Tout sur ton Aix » pour évaluer les besoins des jeunes : étude réalisée par le CCAS et la Ville d'Aix-en-Provence en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'objectif est de mieux connaître la jeunesse aixoise afin que les services de la Ville et les autres partenaires orientent au mieux leurs politiques en faveur de la jeunesse. Les résultats ont été restitués en avril 2018.</p> <p>Quelques résultats en lien avec des problématiques de développement durable : En terme de mobilité, les jeunes plébiscitent les pistes cyclables et 40 % d'entre eux déplorent l'absence de bus le soir qui leur permettrait de pratiquer une activité sportive 47 % souhaitent un environnement d'apprentissage moins stressant 75 % des jeunes disent ne pas être suffisamment informés sur les manifestations culturelles</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.2 Seniors et intergénérationnel : relance de la mission intergénérationnelle

Mise en place d'une mission inter-générationnelle	Volet territorial
<p>Chiffres clefs 9000 seniors inscrits aux différentes activités proposées Un agent dédié à la mission inter générationnelle depuis le 1^{er} octobre 2018</p> <p>Points forts Au delà de la mission Seniors existante, mise en place d'une mission intergénérationnelle afin de rompre l'isolement des anciens, faciliter leur intégration dans la vie de la cité : profiter de leur expérience professionnelle, s'appuyer sur leur dynamisme au sein de la vie de quartier...</p> <p>Pour aller plus loin... Intégrer les seniors en appui sur des projets transverses de la ville (exemple : Plans de Déplacements des établissements Scolaires)</p>	<p>Synopsis de l'action</p>  

4.3 Coopération et solidarité internationale

Poursuite de l'aide internationale pour l'alimentation en eau potable	Volet territorial
<p>Chiffres clefs</p> <p>3 ans de travaux et de concours financier de la ville</p> <p>2 villages camerounais équipés d'un réservoir de stockage, d'un captage de source, d'une unité de traitement et d'un réseau de distribution</p> <p>45 000 € investis</p> <p>Points forts</p> <p>Les villages d'Adjap et d'Elang sont maintenant alimentés en eau potable. Ce projet a également permis d'associer les responsables locaux aux décisions techniques de réalisation et d'exploitation afin de renforcer la gouvernance locale et la capacité des usagers à la gestion technique de l'équipement.</p> <p>Pour aller plus loin...</p> <p>Deux ONG aixoises encouragées par la ville à travailler ensemble voient un projet commun aboutir au Mali</p> <p>Deux autres projets, portant sur des besoins en eau et assainissement ont été identifiés en juin 2017 dans la commune V de Bamako au Mali. Il va s'agir de construire un bloc sanitaire et une aire de lavage pour le service de Néo-natalité. Ce projet soutenu par la ville a permis d'associer les compétences de deux ONG aixoises Entraide Protection Civile Internationale EPCI et Solidarité Eau Sud SES, et concrétiser le projet sur place au mois de janvier 2018.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

5.1 Volet interne

Un doublement du nombre de jeunes accueillis en service civique

Si en 2016, ce sont 24 jeunes « ambassadeurs de la ville d'Aix » qui ont accompli des missions auprès de différents services de la ville, ce sont désormais depuis 2017, 48 jeunes au lieu des 24 habituellement, qui sont accueillis sous la supervision du coordinateur « services civiques » de la ville et dans le cadre d'une convention passée avec UnisCité, association aixoise spécialisée dans l'accueil et l'encadrement de services civiques. Les objectifs visés sont de développer le sens des responsabilités et de la solidarité mais aussi permettre aux jeunes engagés dans la démarche de valoriser cette expérience lors de leur entrée dans le monde du travail.

Le renouvellement de la charte du conseil municipal des adolescents

Depuis 2016, la charte du Conseil Municipal des Adolescents a été modifiée en conseil municipal afin notamment d'y inscrire le principe de la participation des jeunes élus à l'observatoire de la jeunesse. Celui-ci est destiné à définir les axes des politiques jeunesse et l'étude des nouveaux usages des technologies du numérique et des réseaux sociaux afin de favoriser une démocratie de proximité auprès des jeunes. En 2019, démarrera le 14ème mandat du Conseil Municipal des Adolescents.

Avancement du PAVE "Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics"

Comme pour la requalification de la voirie (notamment dans certains secteurs du centre ville) et pour la mise en place du "Schéma d'Itinéraires Modes Actifs", le (PAVE) est financé à hauteur de 50% par la Métropole - Territoire du Pays d'Aix et fait partie du Plan Pluriannuel d'Investissement. Divers travaux sont programmés dans ce cadre afin de mettre en conformité les cheminements piétons sur les voiries et les espaces publics.

Dès que des travaux de mise en accessibilité interviennent, ils profitent à l'ensemble des usagers de l'espace public : car ils permettent de mettre en œuvre des espaces plus lisibles, plus larges, avec des dénivelés réduits...

Par ailleurs, l'Office du Tourisme de la Ville d'Aix continue de mener une démarche en vue de mieux prendre en compte l'accueil des personnes handicapées sur la commune, démarche reconnue depuis 2014 par la labellisation "*tourisme et handicap*".

Enfin, par délibération du Conseil Municipal en date du 2 mai 2016, la commission communale d'accessibilité a été créée.

5.2 Volet territorial

Des activités seniors proposées et une mission intergénérationnelle relancée

Depuis plusieurs années, la ville propose et organise diverses activités pour les seniors aixois et à ce jour, plus de 9000 seniors sont inscrits et en bénéficient. Ceci a pour objet de maintenir le lien social, de prévenir l'isolement, de développer les liens interpersonnels et intergénérationnels.

Beaucoup d'activités sont gratuites et pour celles pour lesquelles une participation est demandée : un Pass Senior annuel permettant de simplifier l'accès et l'inscription aux animations est désormais proposé.

Une grande enquête pour mieux connaître et évaluer les besoins de la jeunesse aixoise

A l'heure actuelle, les résultats de cette enquête ont été dépouillés et les services de la ville et du CCAS Centre Communal d'Actions Sociales, travaillent à proposer un plan d'actions qui puisse répondre aux besoins qui ont été identifiés.

Un projet de coopération et de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de la loi Oudin, a été mené à bien : il s'agit de l'alimentation en eau potable des villages d'Adjap et d'Elang situés à environ 120 km au sud de Yaoundé dans la province sud du Cameroun (bilan présenté en conseil municipal du 10 novembre 2016). Ce projet, sous la responsabilité de l'association Solidarité Eau Sud, s'est concrétisé par la mise en œuvre d'un réservoir de stockage, d'un captage de source, d'une unité de traitement et d'un réseau de distribution indispensable à l'approvisionnement d'une eau de qualité.

Depuis juin 2017, ce sont deux ONG aixoises, encouragées par la ville à travailler ensemble (Entraide Protection Civile Internationale EPCI et Solidarité Eau Sud SES) qui voient un projet commun aboutir au Mali sur des besoins en eau et assainissement dans la commune V de Bamako. Il va s'agir de construire un bloc sanitaire et une aire de lavage pour le service de Néo-natalité.

Les aides se réorientent en appui à la mobilité internationale des entreprises et étudiants

On note également l'évolution de la direction des relations internationales qui est devenue la direction « Attractivité et coopération internationale ». Dans ce cadre, l'accent est mis sur la dimension de coopération d'une part et une orientation vers le marketing territorial est amorcée.



V. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1 Enjeux

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables a pour enjeux la réduction de la pollution des milieux, de la surexploitation des ressources naturelles et des atteintes à la biodiversité causés par notre modèle de production actuel de masse où le consommateur est éloigné donc déresponsabilisé des conséquences de ses choix de consommation.

Le développement de modes de consommation et de productions raisonnés est donc essentiel et les collectivités territoriales y ont un rôle d'exemplarité. Elles doivent à la fois faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population, mais également en tant que consommateurs de ressources et être des vecteurs de la prise de conscience et de la sensibilisation sur les alternatives existantes.

D'après le commissariat général au développement durable, avril 2016 (réf. en bibliographie).

Il s'agit également désormais d'entrer dans une logique vertueuse d'économie circulaire, dont la feuille de route gouvernementale a été publiée au printemps 2018. La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « *fabriquer, consommer, jeter* » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Source : site du ministère de la transition écologique et solidaire.

2 Repères

Les actions clefs permettant de contribuer à la finalité La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables consistent en :

Actions favorisant le recours à l'emploi local, promotion de systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle, promotion de l'économie solidaire, recours aux écolabels et à la certification environnementale, écoresponsabilité des services publics, politique d'achats responsables, lutte contre les atteintes et les nuisances aux paysages...

D'après le commissariat général au développement durable, avril 2016 (réf. en bibliographie).

3 État des lieux de la situation interne et territoriale

Les services de la ville intègrent progressivement les enjeux de développement durable

Concomitamment à une rationalisation du parc informatique et de copieurs par exemple (mutualisation des imprimantes, mise à disposition d'ordinateurs portables, moins consommateurs...), on observe une progression importante des quantités de matériels recyclés (papiers, ordinateurs, cartouches...). De nombreux efforts restent néanmoins à fournir et un gisement important d'actions d'écoresponsabilité des services existe encore : ces actions sont à mener en lien avec les services supports (moyens généraux, informatique, garage municipal...).

L'entrée en dématérialisation de nombreuses procédures est en cours (courriers, comptabilité...), celle

complète des marchés publics est imminente. Malheureusement, les changements de pratique induits sont tels que le réflexe de « rematérialisation » est encore très présent.

Un territoire à la croisée des chemins


La préservation de territoires agricoles et la densification des espaces construits déjà existants, la mixité des fonctions urbaines sont des enjeux inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme. Face à une pression foncière importante et un territoire économiquement attractif, des habitudes de consommation du « tout, tout de suite », les défis de préservation d'une agriculture de proximité, de services locaux, d'une économie circulaire, sont plus que jamais fondamentaux à relever.

Une politique de jardins partagés émerge sur le territoire, des projets d'écoquartiers sont amorcés, une monnaie locale (la Roue) a vu récemment le jour mais les défis à relever en la matière restent encore majeurs.




4 Exemples d'actions internes et territoriales s'inscrivant dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

4.1 E-administration : plus de services numériques pour les agents et davantage de mutualisation des matériels

PCET action n°7




Optimisation des moyens numériques pour les services	Volet interne
<p>Chiffres clefs /10 : nombre d'imprimantes individuelles divisé par 10 en 8 ans X3 : multiplication par 3 d'imprimantes réseau sur le même temps X2 : nombre de sites municipaux connectés par fibre optique depuis 2010</p> <p>Points forts Etiquetage, optimisation du matériel par le partage de copieurs qui dispose de toners d'encre beaucoup plus économiques et moins polluants. Paramétrage par défaut des copieurs à l'installation dans les services en noir et blanc et recto-verso. Allongement de la durée de vie du matériel avec réutilisation dans les écoles puis mise au recyclage en toute fin de vie.</p> <p>Pour aller plus loin... Sensibiliser au bilan carbone lourd du numérique (énergie des serveurs de stockage, taille des pièces jointes, rematérialisation....) afin d'amplifier les bons résultats imputables aux équipements plus performants et économes par la rationalisation et un usage raisonné des services. La dématérialisation complète de certaines procédures devrait progressivement gommer l'effet pervers de rematérialisation pour la signature des documents par exemple.</p>	<p>Synopsis de l'action</p> 

4.2 Un atelier de réparation mécanique des matériels désormais mutualisé entre Sports et Espaces verts

Un atelier de réparation mécanique mutualisé entre services	Volet interne
<p>Chiffres clefs 440 petits matériels mutualisés entre la direction des espaces verts et celle des sports 22 tondeuses entretenues en commun 3 directions contributrices à l'atelier : les espaces verts, les sports et un mécanicien du garage municipal mis à disposition</p> <p>Points forts La mutualisation des matériels permet de pallier à l'indisponibilité d'entre eux pour raisons d'entretien par exemple, elle permet également de grouper les commandes de pièces et enfin, elle a fait monter en compétences l'équipe mobilisée grâce à la mutualisation des personnels de plusieurs services.</p> <p>Pour aller plus loin... Etendre ces bonnes pratiques et identifier les gisements potentiels de collaboration et de mutualisation inter-services au-delà du champs de compétence des espaces verts.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.3 Collecte et traitement des déchets papier des services

PCET action n°9

La collecte de papier s'étend à l'ensemble des services	Volet interne
<p>Chiffres clefs 5 ans de collecte de papiers 28 sites municipaux désormais équipés pour la collecte 30 tonnes de papier consommées annuellement par les services</p> <p>Points forts Doublement de la quantité de papier récupéré et recyclé en 5 ans (de 17 à 33 tonnes). Les cartouches d'imprimantes sont désormais récupérées également.</p> <p>Pour aller plus loin... Le dispositif de collecte du papier nécessite des actions de sensibilisation régulières du personnel. D'autres actions de collecte des déchets (emballages...) sont sollicitées par les services eux-mêmes. Des actions de réduction des déchets à la source doivent également continuer à être déployées (suppression des verres jetables aux fontaines à eau au profit de verres réemployables par exemple).</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

4.4 Sensibilisation au gaspillage alimentaire et au goût dans les cantines scolaires





Par une opération conjointe avec la Métropole territoire du Pays d'Aix et UnisCités, des opérations sont conduites depuis 2016 dans les cantines scolaires de la ville afin de sensibiliser les enfants et le personnel au gaspillage alimentaire. Ces animations sont notamment assurées grâce aux promotions de jeunes en service civique encadrés par UnisCités et soutenues par la ville. Des animations telles que la pesée des restes, le « gachimètre » de pain sont régulièrement conduites.

Un fromager local a été lauréat d'un appel d'offre de la restauration scolaire afin de fournir des fromages de qualité et participer à des actions de sensibilisation au goût et de promotion des produits du terroir français et non standardisés.

Ces actions sont en lien avec la **fiche actions « restauration scolaire »** : cf. page 20 du présent rapport.

4.5 Des déplacements des agents plus vertueux grâce au déploiement d'un PDA

PCET action n°6

Le Plan de Déplacements Administration à petits pas	Volet territorial
 <p>Chiffres clefs 12 000 km ont été parcourus par les agents grâce aux 32 vélos à assistance électrique désormais en circulation 750 tickets de bus annuels sont distribués aux services pour leurs déplacements professionnels. 3 réseaux sont désormais accessibles (Aix en Bus, Carreize et RTM)</p> <p>Points forts Une première mutualisation des moyens de déplacements mise en place grâce à un distributeur automatique de clefs pour les vélos de service. Deux véhicules électriques vont rentrer dans la flotte mutualisée au sein des services techniques.</p> <p>Axes d'amélioration Le dispositif de mutualisation doit prendre de l'ampleur. Les expérimentations ont été conduites à petite échelle et doivent maintenant adaptées pour être déployées plus massivement.</p>	<p>Synopsis de l'action</p>   

5 Bilan des contributions internes et territoriales de la ville à la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Volet interne

Réemploi, recyclage et mutualisation s'amplifient mais des marges de progrès encore importantes

Certains services s'engagent dans une logique d'économie circulaire et intègrent le réemploi ou le recyclage dans leur mode de fonctionnement : pour les postes et le matériel informatique par exemple, le

réemploi a progressé à tel point que le recyclage stagne à son profit.

Depuis mai 2017 un atelier de réparation mécanique mutualisé a été mis en place entre les sports et les espaces verts, tandis qu'un mécanicien du garage municipal est également venu renforcer l'équipe.

La collecte du papier s'étend : initiée en avril 2013 et mise en œuvre par les Directions Moyens Généraux elle concernait initialement les 8 bâtiments administratifs importants du Centre Ville, en 2017, ce sont 28 sites municipaux qui bénéficient du service de collecte du papier avec un doublement du tonnage collecté depuis 2014.

Un Plan de Déplacements Administration PDA doit changer de braquet pour porter ses fruits

Le déploiement des Vélos à Assistance Electrique (VAE) de service se poursuit et la flotte a doublé depuis 2016. Une expérimentation de flotte multimodale mutualisée a été mise en place en 2017 au sein des services techniques. Pour ce faire, un distributeur automatique de clefs a été installé et connecté au réseau Intranet. Les VAE sont donc réservables ou directement retirables sur place par les agents.

Au lieu des 6 agents initialement prévus, ce sont ainsi 60 agents qui ont été formés et ont accès au service, dont dix d'entre eux ont reçu une formation de remise en selle dispensée par un moniteur cycliste mis à disposition de la ville dans le cadre de sa convention avec le CPIE Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement.

Des prises pour y adjoindre des scooters électriques et deux véhicules électriques y ont été adjointes depuis. Une petite flotte de service multimodale et électrique va ainsi être mise à disposition pour les déplacements professionnels des agents.

Des tickets de bus pour ces mêmes déplacements sont désormais possibles sur plusieurs réseaux et permettent désormais aux agents de se rendre à Marseille par exemple par ce mode de transport (réunions en préfecture, dans les services métropolitains....).

Des expérimentations à petite échelle qui ont fait leurs preuves mais doivent désormais être systématisés et monter en puissance

En conclusion, de nombreuses initiatives vertueuses des services voient le jour, mais une cohérence d'ensemble et une généralisation des bonnes pratiques doit être développée, mise en valeur et amplifiée. Cela fait notamment partie de la mission développement durable, qui participe à des réseaux professionnels et identifie progressivement les initiatives vertueuses et effectue une veille réglementaire sur l'ensemble des compétences de la ville en matière de développement durable. Ce sont environ déjà 500 contacts, relais d'information, de formations, points réglementaires qui ont ainsi été relayés aux différents services depuis la création de la mission en janvier 2018.

5.2 Volet territorial

Le numérique se déploie aussi dans les écoles et sur la voie publique

En 2011, les tableaux numériques interactifs avaient fait leur apparition au sein des écoles de la ville et des Espaces Numériques de Travail offrant un ensemble de services, connectés les uns aux autres, organisés et mis à disposition des enseignants, élèves, parents, personnels administratifs sont désormais déployés. On y trouve par exemple les cahiers de texte individuels ou de la classe, les notes, les bulletins scolaires, les absences, les réservations de salles ou de matériels... Plus du tiers des classes sont désormais équipées .

Sur la voie publique ce sont des totems numériques d'informations et de renseignements qui sont mis en place.

Les jardins partagés

Un jardin écologique est sorti de terre en bordure des voies de la gare SNCF du centre-ville. Géré par l'Association e-équilibre, le projet « Gar'den » a été retenu par l'entreprise ferroviaire dans le but de redonner vie à un espace jusqu'à présent délaissé. Ce jardin ouvert aux voyageurs a été conçu par le collectif Pays d'Aix en Transition selon les principes de la permaculture tandis que les jardins partagés poursuivent leur déploiement à Encagnane : Vingt parcelles potagères ont été créées sur une parcelle de 1700 m² en pied d'immeuble en 2015. Les parcelles sont cultivées par des familles du quartier, locataires de 'Famille et Provence'. Le site est cependant ouvert à tous. La gestion et l'animation de ces jardins sont assurées depuis fin 2014, par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix, en relation avec l'association "Programme d'Autoproduction et Développement Social" (PADES). Le fonctionnement de ce projet est appuyé par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Un second jardin de 20 parcelles a été mis en place à la résidence Cardalino ainsi qu'un « jardi-square » au Rigaou entre 2016 et 2017.

VI. Éléments d'analyse méthodologique de la démarche développement durable de la ville

Au delà des cinq finalités du développement durable que nous venons de passer en revue, la démarche de la ville en la matière doit intégrer également des principes méthodologiques et participer à la gouvernance territoriale, elles-mêmes constitutives des démarches de développement durable.

Ce sont là aussi cinq objectifs concordants qui sont poursuivis :

- Une stratégie d'amélioration continue
- La transversalité de l'approche
- L'organisation du pilotage
- La participation des acteurs locaux et des habitants
- L'évaluation partagées

Pour les trois premiers points, nous estimons que la ville a commencé à bien intégrer ses éléments méthodologiques, ce rapport en est une illustration par l'exercice de transversalité de l'approche qu'il nécessite et de mise en cohérence des actions les unes par rapport aux autres. Il s'inscrit également dans un objectif d'amélioration continue mais n'a toutefois pas encore atteint sa maturité. C'est un outil qui doit encore évoluer pour permettre d'éclairer les décisions et les choix budgétaires au regard de leurs contributions aux finalités du développement durable.

La conduite de projets transversaux est désormais également bien ancrée dans les pratiques managériales et la culture de l'administration municipale.

Sur les deux derniers points en revanche, qui sont l'organisation de la participation des acteurs locaux et des habitants et l'évaluation partagée, la marge de progression reste identifiable : si les consultations des administrés et le recueil des doléances font désormais partie de la boîte à outils des services, les dispositifs de co-élaboration de projets ou d'évaluation partagée sont aujourd'hui en voie d'amorçage.

Bilan et perspectives

L'exercice annuel de production du rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable est conduit depuis 2010. On y constate une montée en puissance des actions des services, toujours plus nombreuses et innovantes et une prise de conscience lente mais progressive des enjeux de développement durable sur le territoire.

Pour répondre à cette problématique et davantage mettre en synergie les actions isolées, donner plus de visibilité aux actions intéressantes conduites, il est envisagé la candidature de la ville en 2019 au label régional «Territoires Durables, une COP d'avance », qui doit permettre de structurer les actions et de clarifier les priorités en la matière, de situer la ville par rapport aux autres collectivités et d'intégrer un réseau de collectivités motrices en la matière.

Une mission « développement durable » existe depuis le 1^{er} janvier 2018 et travaille en lien étroit avec la mission d'économe de flux au sein de la direction Énergie & Environnement nouvellement créée. Les marges d'économies d'énergie sont en grande partie identifiées. Un grand travail d'état des lieux, d'évaluation et de diagnostic de ces consommations est en cours depuis 2ans sur l'ensemble du parc immobilier de la Ville. Nous estimons qu'il reste encore 1 an de travail pour parvenir à des propositions concrètes et éclairer les choix budgétaires futurs.

La démarche Smart City conduite en parallèle, a posé comme un de ses quatre objectifs fondamentaux d'être contributeur des objectifs de développement durable et de nombreux ponts entre les deux démarches ont d'ores et déjà été identifiés.

Un logiciel de gestion spécifique des démarches aussi englobantes que celles de développement durable a été acquis et installé au sein de la mission concernée. Il s'agit d'un module Web qui peut être étendu à terme à des consultations externes et a vocation à être le cas échéant un outil de concertation et de construction, qui sont elles-mêmes constitutives de telles démarches. C'est également un outil de communication possible, car il ne suffit pas de « savoir-faire » mais également de « faire-savoir », dans une logique de diffusion et d'amplification de la démarche.

Des partenariats inter-collectivités sont enfin amorcés sur les projets, les synergies d'actions avec le tissu associatif commencent à être bien identifiées dans une relation de confiance réciproque et de monter en puissance des actions convergentes respectives. Le bénéfice de la participation de la ville à différents réseaux professionnels et de formation en matière de développement durable s'avère important car il permet d'identifier les bonnes pratiques et les leviers d'actions, de solliciter un réseau de collectivités sur des points particuliers.

L'ensemble de ses points soulignent que la ville d'Aix en Provence entend monter en compétence sur les thématiques de développement durable, le chemin est certes encore long mais les leviers d'actions à l'échelle communale sont nombreux et font de la collectivité un acteur incontournable et qui se doit d'être exemplaire en la matière et contributeur à son échelon local au relèvement des grands défis auxquels l'humanité est d'ores et déjà confrontée.

Annexes

ANNEXE 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du Plan Climat Energie territorial

ANNEXE 2 : Bibliographie

Annexe 1 : Rappel des 17 actions prioritaires du PCET

VOLET INTERNE (PATRIMOINE ET SERVICES)	
1	Sensibiliser et former les agents aux pratiques éco-responsables
2	Réaliser un suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux – Intégrer une information des 'utilisateurs' sur les résultats obtenus
3	Définir et mettre en œuvre un programme pluri-annuel de rénovation thermique des bâtiments communaux
4	Limiter le vieillissement du parc de véhicules de la ville et intégrer les motorisations alternatives
5	Assurer la continuité du plan de rénovation de l'éclairage public
6	Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Déplacement Administration (PDA) – Intégrer les Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES)
7	Développer l'e-administration et la dématérialisation en interne et pour le public
8	Prendre en compte des critères environnementaux et 'énergie-climat' dans l'établissement des documents contractuels (marchés publics)
9	Elaborer et mettre en oeuvre un plan de prévention et de valorisation des déchets produits par les Services/Directions de la Ville
10	Etudier les possibilités de valorisation du processus de digestion à la station d'épuration (STEP) de la Pioline
11	Rechercher et mettre en oeuvre les solutions permettant de limiter les consommations d'eau liées aux activités de la collectivité (1- arrosage des espaces verts et des terrains de sport / 2- nettoyage de la voirie)
VOLET EXTERNE (TERRITOIRE)	
12	Fixer, dans le cadre de l'élaboration du PLU et de la programmation des opérations d'aménagement, des prescriptions contribuant à la sobriété énergétique et à la réduction des émissions de GES
13	Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) et favoriser l'intégration du végétal en ville
14	Dans le cadre de la modernisation du réseau de chaleur et du passage au bois, favoriser la réhabilitation thermique et augmenter le nombre de bâtiments connectés
15	Assurer un réel partage de la voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs
16	Développer les circuits courts en agriculture – Favoriser l'extension des espaces dédiés aux jardins familiaux ou partagés
17	En appui aux bailleurs sociaux, et suite aux opérations de réhabilitation thermique des bâtiments sociaux, former/sensibiliser les locataires concernés aux pratiques éco-responsable

Principales sources des informations présentées

Pour aller plus loin ...

- **Chauffage urbain** : Service Public de Production et Distribution d'Énergie Calorifique pour le réseau de chaleur urbain de la Ville d'Aix-en-Provence : rapports des délégataires pour 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017
- **Eau et de l'assainissement** : Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement
- **Déchets** Rapports annuels 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 sur le service public des déchets (Pays d'Aix)
- **Air** : Éléments de la qualité de l'air et spécificités sur la Métropole Aix-Marseille Provence et ses conseils de territoire, septembre 2017. Rapport téléchargeable sur le site www.airpaca.org. Évaluation du Plan de Protection de l'Atmosphère, ATMO SUD, sept. 2018.
- **Bruit** : Rapports annuels 2014-2015 et 2015-2016 Lutte contre les nuisances sonores (Pays d'Aix)
- **Stationnement** : rapport annuels du délégataire SEMEPA 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015
- **Qualité des cours d'eau** : fiches communales de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, années 2010 à 2017
- **Bilan social interne** (rapports sur l'état de la collectivité 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015)
- **Rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels** 2015
- **Enquêtes** auprès des **services de la ville**
- **Entretiens** auprès des **services réalisés** dans le cadre du diagnostic de **Plan Local développement Durable**
- Diagnostic et plan d'actions du **Plan de Déplacements Administration** (sept.2014)
- **Plan Climat Énergie Territorial** (PCET) de la ville d'Aix en Provence (juillet 2013)
- **Convention triennale d'objectifs Ville d'Aix en provence / CPIE du Pays d'Aix**. Bilan final, année 2017.
- Indicateurs internes du **contrôle de gestion**
- **Magazine d'information municipal Aix Le Mag** et bulletin interne **le Beffroi**
- **Plan Local d'Urbanisme** approuvé le 23 juillet 2015
- **PADD** Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PLU 2015
- **Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable**, Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016.

- Rapport rédigé en police « Calibri Light » permettant de réduire de 30 % la quantité d'encre à l'impression.
- Prévu et mis en page pour une impression recto-verso.
- Impression réalisée sur papier recyclé.

